

Ministère de la guerre. Règlement d'escrime (fleuret, épée, sabre) approuvé par le ministre de la guerre le 6 mars 1908

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Ministère de la guerre. Règlement d'escrime (fleuret, épée, sabre) approuvé par le ministre de la guerre le 6 mars 1908 [Texte imprimé]

Editeur, producteur : Paris : Impr. nationale, 1913

Description matérielle : In-18, 104 p., fig.